

CONTRAT de VENTE

Voyage en sicile



(Retourner un double au participant)

22 avril au 10 mai 2026

			<u> </u>	
	Nom : F	Prénom :	N°	' d'Adhérent :
	Nom :	Prénom :	C	lub :
	Nb.de personnes : Dont :	Adulte(s) et	. Enfant(s)(<i>moins</i> o	de 12 ans) première sortie : Non ☐ Oui ☐
	Adresse :		Code	Postal :Ville :
	Tél. fixe :	111	Portable :	
	Pour retour du contrat et confirmer votre inscr	iption nous indic	quer votre e-mail :	000
	e-mail :@			CO ²
	Arrivez les vides et les pl	leins faits.	Respectez l'h	eure d'ouverture de la sortie.
	*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'Immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix	Nb Montant	Bulletin à retourner IMPERATIVEMENT Avant le :31 décembre 2025
	Voyage en sicile du 22 avril au 10 mai selon Programme téléchargeable sur site club Prix pour deux personnes.	2700€		Nb de CC mini : 16 Nb de CC maxi : 16 Inscription et renseignement : M. ou Mme. Patrick LABLANCHE
	. payable uniquement via helloasso en trois fois : 900€ souscription 900€ 31/12/2025		10	Adresse: 1123° chemin de la peyrière CP: 83440 Ville: FAYENCE Tel. fixe: 04 94 84 73 39 Portable: 06 82 80 87 52
_	900€ 28/02/2026			email:clubcampingcarspaysdefayence@gmail.cor
	Obligation carte ACSI			
		TOTA		Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la
<u>N</u>	cortie, mais malheureusement ne sont pas admis dan cous la responsabilité de leurs propriétaires. Le sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les es assurances « annulation et rapatriement » etc.) èglement : https://www.helloasso.com/associations/club-ca	frais de carburant	t, les repas et visites nor	cca COO
	ntolérances alimentaires :	200		et Cis
	Aonsieur : NON	4 350	ociations	Le
	autres personnes : NON OUI LESQUELLES :			À
				Signature de l'adhérent
	Je soussigné M ou Mme que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adi sous réserve du paiement de 100 € de frais. Ma signature ci-dessous in - Des conditions générales et particulières des conditions de vente, dont sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Pl 30 jours 75% du prix du séjour, moins de 30 jours 100% du prix Du prochangement de ce programme à l'initiative de l'organisateur L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que -Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assure	n à		
	l'assurance responsabilité civile de l'association».	Le		
	Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1 ^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de DRAGUIGNAN Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.			ÀSignature du Club : Nom Prénom du signataire

FFACCC